

## Communiqué de Presse

Mamoudzou, le 11 décembre 2018

**A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, l'accueil pour les demandes RSA (revenu de solidarité active) sera géré par la CSSM.**

La Caisse de Sécurité sociale de Mayotte et le Conseil départemental de Mayotte informent qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, l'accueil du public sera assuré par la CSSM, sur rendez-vous.

Les **premières demandes** du RSA seront traitées directement dans les sites d'accueil de la CSSM. Le Conseil départemental continuera cependant à accompagner les bénéficiaires du RSA dans leur parcours d'insertion.

A noter que le montant des prestations et les conditions d'attribution restent inchangés.

Le public peut prendre RDV à la CSSM :

- via la plateforme de services, par tél au **02 69 61 91 91** ou par mail à [pfs.cssm@css-mayotte.fr](mailto:pfs.cssm@css-mayotte.fr).
- auprès de 3 sites d'accueil physique de Mamoudzou, de Kawéni et de Labattoir, du lundi au jeudi de 7h30 à 14h30 et le vendredi de 7h30 à 12h00.

**Les dates d'accueil sur RDV sur les 5 sites sont :**

- **Site de Banninga** à côté de la SNIE ancien place du marché à Mamoudzou : tous les Mercredis
- **Site de Kawéni** (angle des rues des grandes traversées centre Amatoula : les mardis, Mercredis et Vendredis
- **Agence de Labattoir** en face de l'hôtel de ville : tous les Mercredis
- **Permanence de Hamjago** (maison des services au public) : accueil sur RDV tous les Lundis
- **Permanence de Sada** (quartier maison artisanat bât. mairie annexe état civil): accueil sur RDV tous les Mardi

**Contact Presse Téléphone: 0269618760 / 0639208085 - Email: [communication-marketing@css-mayotte.fr](mailto:communication-marketing@css-mayotte.fr)**

---